

## Commission de Quartier

### 3.1

## Minimes, Barrière de Paris, Ponts Jumeaux, Raisins, La Vache, Fondeyre

7 mars 2022

à 18h

Maison de la Citoyenneté Nord  
4, place du Marché aux Cochons

*Compte-rendu*

**Élue présente** : Mme DUFRAISSE Cécile, Maire du quartier 3.1.

**Services présents :**

- Directeur du Pôle territorial Nord;
- Référent voirie 3.1 du Pôle Territorial Nord;
- Chargé de secteur 3 (Nord) à la Direction de l'action Territoriale (DAT, Mairie de Toulouse) ;
- Adjointe de secteur 3 (Nord) à la Direction de l'action Territoriale (DAT, Mairie de Toulouse) ;
- Référente de quartier 3.1 à la Direction de l'action Territoriale (DAT, Mairie de Toulouse).

---

Mme Cécile DUFRAISSE, Maire de quartier 3.1, souhaite la bienvenue aux participants de cette première Commission de quartier du mandat, qui a été reportée à différentes reprises en raison des différentes vagues épidémiques de la Covid-19. Elle rappelle que la Commission de quartier 3.1 est une instance de démocratie locale de la Mairie de Toulouse, dont l'ordre du jour est validé par l'ensemble des membres du Bureau de quartier 3.1 qui regroupe les associations de quartier et des représentants des ateliers citoyens, nouvellement créés. Elle présente les services présents, les remercie de leur présence et énumère l'ordre du jour.

**Ordre du jour** :

- I. Point voirie 2020-2021-2022 ;**
- II. Point d'étape : mise en œuvre des nouveaux dispositifs de participation citoyenne ;**
- III. Questions diverses**

*Nota bene : ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif. L'ensemble du compte rendu est lié au déroulement du diaporama détaillé en séance et figurant en annexe du présent compte-rendu.*

---

## **I. Point voirie 2020-2021-2022**

Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1) laisse la parole aux services pour exposer le bilan des travaux réalisés en 2020-2021 et le programme 2022. Le Directeur du Pôle Territorial Nord présente en premier lieu un bilan des signalements du Pôle, ces données seront disponibles sur le site avec le compte rendu. Ces signalements concernent les compétences de la Métropole en terme d'entretien et d'aménagement de la voirie.

*Cf. diaporama de présentation en annexe.*

- Un habitant de la rue Sainte Famille demande quels sont les aménagements prévus dans cette rue ? Les problématiques subies par les riverains et les usagers de celle-ci ne sont pas récentes et se sont amplifiées avec la mise en sens unique de la rue du Caillou Gris. Cette dernière a bénéficié d'aménagement alors que l'aménagement de la rue de la Sainte Famille n'est toujours pas satisfaisant, qui nécessiterait un élargissement des trottoirs et l'enfouissement de différents réseaux.

*Réponse du Pôle territorial Nord : indique que les services de la Collectivité ont effectué ces deux dernières années un certain nombre de travaux ponctuels sur ces deux axes, notamment avec l'aménagement de stationnements en chicane sur la rue de la Sainte Famille ainsi qu'avec des ralentisseurs, afin de réduire la vitesse des automobilistes notamment au niveau de l'école. Sur d'autres sections plus étroites, en particulier à la fin de la rue Sainte Famille, la réalisation de ces stationnements en chicane est malheureusement impossible en raison de l'étroitesse de la rue ainsi qu'à cause des entraves aux accès privés des maisons. Aussi, Mme DUFRAISSE a demandé aux équipes du Pôle territorial Nord de prioriser l'engagement en 2022 des études pour un réaménagement global de la rue Sainte famille, en parallèle de l'étude menée sur la rue du Caillou gris. Le résultat de ces études seront naturellement concertées avec les riverains et le Comité de quartier des Minimes-Barrière de Paris. L'une des solutions étudiées sera un élargissement des trottoirs sur certaines sections, en visant à créer des « effets de chicanes » environ tous les 50 m, de façon à modérer fortement les vitesses. Les études devraient être terminées d'ici fin 2022, la concertation engagée au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et les travaux devraient pouvoir démarrer progressivement en suivant.*

- Un habitant de la rue de Fenouillet évoque un problématique de sécurité routière dans sa rue dû à une circulation automobiliste dense. Pour rappel, une pétition a été signée par plusieurs dizaines habitants pour demander une concertation et un aménagement de sécurisation urgent de cette voirie. Il rappelle qu' il y a eu 5 accidents récemment, impliquant des vélos. Il y a 5 ans déjà, en février 2017, lorsque cette problématique avait été remontée, une piste cyclable avait été mise en place ainsi qu'une mise en zone 30 et qu'un élargissement des trottoirs réalisé sur le début de la voie.

*Réponse du Pôle territorial Nord : en effet, cette problématique est connue des services de la Collectivité, qui avaient traité en 2017 l'entrée de la rue de Fenouillet avec l'élargissement des trottoirs, une mise en zone 30 ainsi qu'avec la création d'une piste cyclable. Comme indiqué dans le diaporama, un plateau ralentisseur va être prochainement installé en face d'un cheminement piétonnier et d'un petit jardin public. Pour information cet aménagement représente un coût important pour la Collectivité, de l'ordre de 80 à 100.000 € environ. Par ailleurs, la rue mériterait*

*un enfouissement des réseaux pour libérer de l'espace aux piétons sur les trottoirs. Néanmoins, le programme d'enfouissement des réseaux dans le quartier est très dense et a priorisé des enfouissements sur des axes plus structurants du quartier. Enfin, la zone 30 va être renforcée avec un marquage au sol au début de la rue, côté boulevard Silvio Trentin. Des mesures de vitesse vont être également effectuées.*

- Un habitant de la rue Jules Verne précise les difficultés de cohabitation entre les riverains et camions des entreprises de logistiques qui empruntent la rue de Fenouillet. Au regard de la taille des camions, les coussins berlinois ne ralentissent malheureusement pas les transporteurs. Il soumet l'hypothèse de dévier la rue et une partie du trafic pour rejoindre le chemin du Prat Long. Selon lui, ce n'est pas un problème de signalisation. Ce matin, par exemple, la police municipale est intervenue suite à de nombreux signalements Allô Toulouse car de nombreux véhicules empruntent la rue Jules Verne en sens inverse.

*Réponse du Pôle territorial Nord : comme indiqué dans la réponse précédente, à court terme, un plateau ralentisseur va être installé et l'entrée de la rue va être traitée avec un renforcement de la signalisation ; mais effectivement cette dernière ne suffira pas à empêcher les automobilistes inciviques de prendre la rue en contre-sens. Concernant votre proposition de liaison avec le chemin de Prat Long, elle est envisagée à l'horizon 2028, en parallèle de la livraison des stations de la 3ème ligne de métro sur le quartier. Au regard de la taille du projet et des investissements nécessaires (notamment pour les acquisitions foncières), ce projet s'inscrit dans une programmation financière pluriannuelle d'investissements (PPI) de la Collectivité. Une première étape du projet est d'ores-et-déjà financée sur ce mandat avec la réalisation des études et le lancement de l'enquête publique pour les besoins des acquisitions et un début des travaux qui pourraient démarrer sur le mandat prochain.*

- Le président du comité de quartier des Minimes est satisfait de la pose de potelets rue de la Fonderie suite à la balade citoyenne organisée par Mme DUFRAISSE. Il demande que soit réalisé un accès PMR au niveau du Canal latéral et également un enfouissement des réseaux sur la route de Launaguet.

*Réponse du Directeur du Pôle Territorial Nord : en raison de contraintes techniques, il est difficile de mettre en place une rampe PMR à cet endroit : en effet, les normes réglementaires pour les accès PMR obligerait à réaliser un aménagement sur près de 100 m puisqu'il faut des paliers successifs et une pente inférieure à un certain pourcentage. Aussi, dans le cadre du Réseau Express Vélo (REV), il est prévu de réaliser des rampes vélos. La concertation sur les différents REV doit être organisée d'ici la fin de 2022 sur chaque secteur de Toulouse, qui permettra habitants et associations de quartier d'avoir toutes les informations à ce sujet. Concernant la route de Launaguet, comme indiqué dans un courriel de Mme DUFRAISSE au Comité de quartier des Minimes/Barrière de Paris, l'enfouissement des réseaux est bien prévu et programmé sur la section Curie/Rimbaud avec un démarrage d'ici fin 2022.*

- Le Comité de quartier des Ponts Jumeaux indique pour information que les travaux du boulevard de Suisse et l'aménagement des trottoirs sont en cours d'achèvement et que l'implantation des arrêts de bus sont très appréciés. S'agissant des problèmes de shunt, la rue Roland Garros devra également faire l'objet d'une concertation car il y a un trafic très dense qui gêne les habitants. On retrouve cette problématique dans plusieurs rues du

quartier des Ponts-Jumeaux, qui est principalement due à l'utilisation de l'application mobile Waze, qui permet d'éviter les voiries congestionnées, aux heures de pointe notamment. Il faudrait donc trouver d'autres idées d'aménagement. Il relève comprendre le coût important de ces aménagements lourds qui servent à pallier à l'incivilité des gens.

- Une habitante du chemin de la Pescadoure demande si une réflexion globale sur la qualité des trottoirs dans le quartier va être réalisée ? Pourquoi l'entretien se fait-il prioritairement sur les chaussées, comme par exemple sur la rue Chaussas, alors que certains trottoirs sont en très mauvais état ? Par ailleurs, elle demande s'il existe un projet de réaménagement pour le chemin de la Pescadoure? Enfin, est-ce qu'une réflexion est en cours pour mettre tout le quartier en zone 30?

*Réponse du Directeur du Pôle Territorial Nord : l'essentiel du quartier est déjà en zone 30, mis à part naturellement les axes structurant principaux. La même démarche va être effectuée sur le secteur Jules Verne. Les entrées et sorties vont donc, dans un premier temps, être traitées et accompagnées avec de la signalisation appropriée. Dans un deuxième temps, rue par rue, des aménagements vont être réalisés, comme par exemple la création de stationnements en chicane, qui permettent de réduire les vitesses. Enfin, il y aura des concertations rue par rue pour définir quels type d'aménagements modérateurs de vitesse supplémentaires seront réalisés.*

*Concernant l'entretien des chaussées et des trottoirs, pour des raisons évidentes de sécurité, la Collectivité priorise depuis plusieurs années les réfections des trottoirs, en incluant la mises aux normes d'accessibilité. Conséquence de cette action : le niveau d'investissement pour les travaux d'entretien des chaussées a été réduit. A long terme, cette baisse d'investissement peut devenir très problématique à la fois d'un point de vue financier (coût des travaux qui augmentent au regard de l'usure plus importante de la chaussée) et d'un point de vue sécurité routière, car des situations à risque pourraient être créées. Aussi, lors de la 1ère vague épidémique de la Covid-19, le Maire de Toulouse a mis en place un « Plan de relance » pour dynamiser la commande publique et qui a permis de réaliser ce type de travaux sur chaussée, qui pouvaient être lancés immédiatement car ne nécessitant pas de concertation avec les riverains et associations de quartier. Le retard accumulé en la matière a ainsi pu être rattrapé. Enfin, autre raison pour laquelle la réfection des trottoirs prend parfois plus temps : réglementairement, avant d'être remis en état un trottoir doit être mis aux normes, avec des coûts très importants.C*

*Concernant le chemin de la Pescadoure, suite à la suppression du passage du bus, un aménagement va être étudié et concerté avec les habitants. La réunion aura lieu le 25 mars.*

- Un habitant de la rue Bourbaki remercie Mme DuFRAISSE pour l'installation d'un radar pédagogique devant l'école Claude Nougaro. Il demande s'il est possible de limiter les accès devant les écoles à 30 km/h et en particulier sur l'avenue des Minimes ?

*Réponse de Madame Dufraisse (Maire de quartier 3.1): répond qu'il est possible de créer une zone 30 km/h sur l'avenue des Minimes mais ce type de dispositif ne fonctionne réellement qu'avec des plateaux ralentisseurs ou des ralentisseurs, qui ne sont pas compatibles avec les bus Tisséo qui circulent sur l'avenue des Minimes. Sans ces aménagements, les automobilistes continueront à circuler à 50 Km/h. Aussi, pour réduire de façon effective les vitesses observées devant l'école maternelle Nougaro, elle a demandé l'installation d'un feu de circulation, qui sera prochainement installé sur l'avenue des Minimes et qui sera accompagné d'une traversée piétonne, elle aussi devant l'école maternelle Nougaro.*

- Un habitant du quartier demande pourquoi des ralentisseurs en béton ne sont pas davantage proposés sur des rues de desserte de quartier ?

*Réponse du Pôle territorial Nord : quand cela est techniquement possible, les services de la Collectivité installent des ralentisseurs en béton mais souvent les riverains immédiats de celui-ci demandent son déplacement en raison des nuisances sonores générées. Aussi, la Collectivité privilégie l'installation de ralentisseurs en plastique, qui peuvent être installés et déplacés facilement.*

## **II. Point d'étape : mise en œuvre des nouveaux dispositifs de participation citoyenne**

*Cf. diaporama de présentation en annexe.*

Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1) précise qu'elle a souhaité faire un point sur les nouveaux dispositifs de démocratie participative lors de ces Commissions de quartier. En effet, avec ce nouveau mandat, les instances préexistantes de démocratie locale (Commission de quartier, Bureau de quartier) ont été complétées par de nouveaux dispositifs de participation citoyenne afin d'améliorer la participation des habitants aux politiques publiques du champ de compétences de la Mairie et de la Métropole : le Budget participatif et les Ateliers citoyens. Elle détaille également le rôle et les missions des Maires de quartier et rappelle les dispositifs existants pour le rencontrer, à savoir : les permanences de quartier, les Balades citoyennes

- Le Comité de quartier des Ponts Jumeaux demande un retour sur la participation de ces ateliers ?

*Réponse de Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1): répond que demain aura lieu le troisième atelier citoyen du quartier, sur l'urbanisme. Elle remarque une forte participation des habitants : 110 idées déposées dans le cadre du Budget participatif et 162 personnes inscrites sur l'ensemble des 4 ateliers citoyens. A la fin de cette 1ère série des quatre ateliers citoyen, une deuxième série d'ateliers sera lancée. Le prochain Bureau de quartier 3.1 (du 5 avril )sera d'ailleurs dédié au Budget participatif, avec un travail autour des idées qui ont été étudiées par les membres de ces ateliers citoyens et qui devront faire l'objet d'une priorisation à l'issue du Bureau.*

- Une habitante du quartier demande s'il est possible de créer un catalogue « des bonnes idées » à partir de toutes les idées non retenues ?

*Réponse des services : toutes les idées non retenues ou non priorisées sont néanmoins conservées dans un logiciel de la Collectivité pour venir accompagner les différents arbitrages.*

## **III. Questions diverses**

- Un habitant du quartier demande s'il est possible d'accéder aux comptes-rendus des bureaux de quartier et des Commissions de quartier?

*Réponse des services* : le compte-rendu du Bureau de quartier est transmis uniquement aux membres du Bureau de quartier ; charge à chaque association membre, notamment les Comités de quartier, de le diffuser à ses adhérents. Concernant les comptes-rendus des Commissions de quartier, ils sont publics et, dès la finalisation de leur rédaction et validation, ils sont mis en ligne sur le site de la Mairie, sur le lien suivant concernant le quartier 3.1 : <https://www.toulouse.fr/web/secteur-toulouse-nord/minimes-barriere-de-paris-ponts-jumeaux/commissions-de-quartier>

- Un habitant du quartier explique ses difficultés concernant de nombreux dépôts illicites sur les parties privées de certaines résidences ? Il demande quelles actions de la Mairie ou de la Métropole sont possibles ?

*Réponse des services* : indique que les services de la Collectivité n'ont pas le droit d'intervenir sur les terrains privés ; sauf cas très exceptionnel de péril imminent (immeuble en ruine) ou au titre de la compétence propre du Maire d'autorité de police. En l'espèce, dès lors qu'il existe un risque avéré d'atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, le Maire doit faire respecter l'obligation d'entretien et de sécurisation des terrains privés mais il s'agit de procédure qui sont souvent longues et complexes à mettre en œuvre car les propriétaires privés sont difficilement joignables et parfois impossible à trouver. Cependant, la plupart du temps, il s'agit de syndicats de copropriétés qui n'assurent pas leurs responsabilités ; auquel cas, si vos démarches directes auprès dudit syndic échouent, il est possible d'écrire à Mme DUFRAISSE afin qu'elle puisse interpellier le syndic concerné afin d'engager une négociation.

*Mme Dufraisse (Maire de quartier 3.1)* indique qu'il est possible de venir la rencontrer en permanence afin d'échanger sur ce type de sujet. Elle précise que certains syndicats sont réceptifs d'autres moins.

- Le Président du Comité de quartier des Ponts Jumeaux déplore des suppressions de passage de la ligne 15. Il explique les difficultés des habitants qui se retrouvent sans moyens de transport et sans informations préalables.

*Réponse des services* : En raison de la crise sanitaire, les agents de Tisséo, notamment les conducteurs de bus, ont connu des absentéismes plus importants. Situation qui a contraint Tisséo à supprimer certains passages sur certaines lignes dont la ligne 15. Il arrive parfois que certains services, pour des raisons diverses ne soient pas réalisés (pannes véhicules, problèmes sur voirie...). De plus, Tisséo Voyageurs a rencontré récemment des problèmes avec le fonctionnement du Système d'Aide à l'Information Voyageur (SAEIV), c'est-à-dire le logiciel qui permet l'information en temps réel sur des écrans comme dans l'application Tisséo. Néanmoins, Mme DUFRAISSE a demandé à Tisséo de participer à réunion de travail dédiée à cette problématique avec des représentants du Comité de quartier des Ponts Jumeaux afin de faire un point précis et d'envisager des pistes d'amélioration.

Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1) remercie l'ensemble des participants et les services pour leur présence et clôture la séance.